

COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO (20243)
AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE
ETUDE DE ME SYLVIE MICHELI NOTAIRE A PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243)
ZI Migliacciaru
Tel : 04.95.56.53.00

Date de l'acte : 19/06/2024

Suivant acte reçu par Me Sylvie MICHELI, notaire membre de la SCP GRIMALDI-MICHELI, titulaire d'un Office notarial à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, au profit de :

Mme Anna Félicité **LEANDRI**, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) route de Poggio-di-Nazza.

Née à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243) le 24/01/1959.

Suite au décès de son père :

Mr Charles Dominique **LEANDRI**, demeurant à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243).

Né à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243), le 6/11/1889 et y décédé le 22/02/1960.

Portant sur :

1-A PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243)

Deux parcelles de terre et les constructions y édifiées cadastrées :

S° C N° 204 CUA pour 00a 30ca

S° C N° 205 CUA pour 80a 40ca

2-A PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243).

Trois parcelles de terres cadastrées :

S° C N° 170 CHIOSA pour 48a 23ca

S° C N° 189 VALDACCHIOLO (BND lot A0002 de 36a 26ca à prendre sur une surface totale de 72a 52ca).

S° D N° 61 PARASACHI pour 67a 60ca.

3-A PRUNELLI-DI-FIUMORBO (20243).

Une parcelle de terre cadastrée :

S° C N° 206 CUA pour 54a 06ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire »

« il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS, Me MICHELI

Mail de l'étude : grimaldi.micheli@notaires.fr